

Sécurité publique pour toutes et tous

Papier de position de la commission spécialisée en politique de paix et de sécurité

au Congrès ordinaire des 25 et 26 octobre 2008 à Aarau

Version du Comité directeur aux sections et autres organes du parti qui ont le droit de présenter des propositions

Parce que la coexistence pacifique de tout un chacun dans la sphère publique comme dans la sphère privée constitue non seulement le fondement mais encore l'objectif essentiel d'une société juste et sociale, la gauche possède une longue tradition de lutte contre la violence. Dernier temps fort de cet engagement : la levée du tabou sur la violence domestique, une avancée mise en marche par le mouvement féministe et soutenue de manière décisive par le PS.

Victime régulière, aux côtés des mouvements écologiste, pacifiste, féministe et syndical, des exactions policières et militaires de l'Etat, le PS a, par conséquent, toujours axé également son action pour le pacifisme et la non-violence sur les atteintes aux droits humains perpétrées par le pouvoir étatique. C'est pourquoi, pour le PS, une politique visant à plus de sécurité publique va de pair avec la politique de défense des droits fondamentaux et des libertés individuelles.

La sécurité est un bien public. Elle fait également partie des droits humains et constitue une des conditions sine qua non de la qualité de vie. Aujourd'hui, force est de constater que beaucoup de gens ne se sentent plus en sécurité dans les espaces publics. Nous, socialistes, prenons cette situation très au sérieux. A l'avenir, le PS est prêt à assumer davantage de responsabilités pour contribuer à l'augmentation du sentiment de sécurité. Il faut endiguer la criminalité, la violence, les intimidations et les dégradations, ce qui nécessite des mesures concrètes et axées sur les solutions, plutôt que des débats populistes et idéologiques.

Nous autres socialistes avons une conception globale de la sécurité. La sécurité dépend largement du fait que chacun puisse disposer de perspectives d'évolution et des opportunités de les réaliser. Cela suppose l'égalité des

chances, la garantie des moyens d'existence et la justice sociale, ainsi que l'Etat de droit et la préservation des droits humains. La sécurité résulte ainsi de l'action combinée des facteurs les plus divers à de multiples niveaux. En font partie: la formation, le travail, la protection sociale contre les risques de l'existence, le développement durable et la réduction de l'injustice et de la pauvreté en Suisse et dans les autres pays. Des mesures permettant d'atteindre ces objectifs qui s'inscrivent sur le long terme constituent le fondement d'une politique social-démocrate de sécurité publique.

En plus de ces mesures de longue échéance, une politique complète de sécurité publique comprend également un programme spécifique contre la criminalité, la violence et l'insécurité sur lequel se concentre le présent papier de position. Soyons clairs à ce sujet :

- Il n'y aura jamais de sécurité à 100 %, et le principe de proportionnalité doit toujours tenir compte de l'indispensable protection des libertés individuelles. Priorité est donc donnée à l'application systématique du droit en vigueur.
- La sécurité est une et indivisible. Tout un chacun a le droit de se sentir en sécurité, indépendamment de son origine, son âge, son sexe et son revenu. Tous ceux qui habitent en Suisse doivent pouvoir se sentir en sécurité dans leur vie quotidienne, que ce soit à la maison ou au travail, dans un stade ou dans les transports publics, à pied ou à bicyclette et de jour comme de nuit. Les mesures qui créent le plus de sécurité ne sont pas celles qui excluent mais celles qui intègrent.

Le PS en est convaincu: si les mesures proposées ici sont systématiquement mises en œuvre, la sécurité publique pour toutes et tous connaîtra une nette amélioration.

1. Pour un aménagement réfléchi de l'espace public

Le bien-être dans les espaces publics revêt une importance cruciale pour la vie culturelle, les possibilités d'épanouissement de tout un chacun et le sentiment subjectif de sécurité. Une politique durable de la sécurité au quotidien repose sur un aménagement perspicace de l'espace public. Revendications du PS :

1. Combinée à un aménagement du territoire durable, une politique active de construction de logements doit garantir dans les villes et agglomérations la mixité sociale des quartiers et l'utilisation dynamique et diversifiée de l'espace public. Le logement, l'emploi, l'école, la garde des enfants, les sorties, les achats et la détente font partie d'un tout.

2. Lors de l'aménagement de l'espace public, il convient d'accorder une attention spécifique aux divers besoins en sécurité des femmes, des hommes, des personnes âgées et notamment des groupes particulièrement mis en danger par la discrimination.
3. Il faut éclairer les places publiques, les passages souterrains et les rues des quartiers. Certains équipements, comme les ascenseurs publics et les arrêts des transports publics, doivent être transparents.
4. Les jeunes ont besoin d'assez d'espace de liberté et de possibilités pour s'épanouir.

2. La société active 24h sur 24 nécessite des limites claires et des ressources suffisantes pour le service public

Dans les zones urbaines, il y a longtemps que la société s'active 24h sur 24, en raison des offres les plus diverses dans le domaine de la culture, des loisirs et des soirées, grâce aux trains et aux bus circulant la nuit ainsi qu'aux nouveaux horaires de fermeture des magasins et des restaurants. En certains points chauds de l'espace public, le côté sombre de cette évolution culturelle en matière de temps libre se manifeste par l'excès d'alcool jusqu'au coma éthylique, la consommation de drogues lors des soirées, le vandalisme, les altercations violentes et les nuisances sonores. Là, certaines personnes se sentent menacées et restreintes dans leur liberté de mouvement par les jeunes qui traînent. L'espace public doit cependant pouvoir être utilisé à tout moment par celles et ceux qui le souhaitent sans exception, même par les catégories socialement défavorisées comme les personnes socialement désavantagées, les gays et lesbiennes etc. Revendications du PS :

5. Une présence policière visible s'impose aux endroits générateurs de conflits dans l'espace public. La police doit effectuer un travail d'apaisement axé sur l'intégration, avec autorité mais aussi avec une compétence élevée au plan social et posséder les formations appropriées. Il faut répondre aux besoins spécifiques des groupes particulièrement exposés à la violence par suffisamment de formation, de sensibilisation et des mesures organisationnelles, et exclure tout accablant supplémentaire des victimes (p.ex. lors des interrogatoires policiers). La police, le travail social et les activités centrées sur les quartiers et la jeunesse doivent être correctement mis en réseau. En outre, l'offre sociale à disposition (animation jeunesse et travail de rue, etc.) doit être suffisante.

6. Dans les centres urbains, certains groupes qui n'observent aucune limite et laissent libre cours à leur agressivité refoulée occupent partiellement l'espace public. Pour remédier à cette situation, les pouvoirs publics doivent mettre en place du personnel d'intervention non policier mais en uniforme qui montre les limites fixées aux utilisatrices et utilisateurs et apaise les esprits, à l'instar de PINTO (prévention, intervention, tolérance) à Berne ou de SIP (sécurité, intervention, prévention) à Zurich et Lucerne.
7. Une vidéosurveillance ciblée et préservant la protection des données peut contribuer à la prévention du vandalisme et à l'élucidation des crimes. La vidéosurveillance peut être utile lorsqu'elle est utilisée ponctuellement aux endroits névralgiques difficiles à surveiller par d'autres moyens. Son intérêt pour la sécurité publique en général est toutefois contesté. Le PS est contre une vidéosurveillance généralisée. La présence visible des forces de police doit toujours être préférée à ce genre de dispositif.
8. La consommation excessive d'alcool ne doit pas compromettre la sécurité publique. Il faut systématiquement mettre en œuvre, contrôler et, si besoin est (aux abords des manifestations sportives p.ex.), étendre les interdictions de vente. Les jeunes en état d'ébriété avancée doivent être arrêtés par la police et recherchés par leurs parents. La prise en charge de la dépendance et les activités jeunesse en milieu ouvert nécessitent davantage de capacités pour une couverture suffisante du problème de l'alcoolisme.
9. Il faut interdire la mendicité organisée ainsi que la mendicité non organisée lorsqu'elle porte préjudice aux intérêts des enfants ou cause de fortes nuisances. Les bases légales dans ce domaine existent dans de nombreux cantons. Elles doivent cependant être mises en œuvre et imposées.

3. Un espace public plus propre

La saleté et les déchets dans les espaces publics incommode et suscitent un sentiment de malaise. Aux endroits sales, le seuil d'inhibition diminue, les ordures et les dégradations s'accumulent encore plus. D'où l'importance de mettre partout suffisamment de personnel et de ressources à disposition pour garder l'espace public propre. Si les gares, les arrêts des transports publics et les abords des points de restauration rapide constituent des endroits particulièrement sensibles. Les terrains de jeu, les trottoirs et les en-

trées d'immeubles souillés altèrent aussi la qualité de vie et procurent un sentiment d'insécurité. Revendications du PS :

10. Les taxes d'élimination anticipées doivent augmenter davantage afin de financer les nécessaires travaux de remise en ordre et de nettoyage. Sont notamment concernés : les journaux gratuits mais aussi les emballages de plats à emporter et les contenants de boisson. Pour éviter les déchets, des récipients réutilisables doivent être utilisés autant que possible.
11. Il faut informer le public de l'impact de son comportement sur la propreté dans les espaces publics au moyen de campagnes de sensibilisation. Les prestataires commerciaux et les autorités garantiront l'infrastructure requise.

4. Combattre la criminalité des étrangers par les bons outils

La part des ressortissants étrangers à la criminalité violente est particulièrement élevée. Ce n'est pas la nationalité qui est en cause, mais en premier lieu la situation sociale des délinquants étrangers. Si certaines communautés nationales sont nettement plus représentées dans les statistiques criminelles, c'est en raison de l'échec de l'intégration de catégories de migrant-e-s présentant un faible degré d'instruction. Ainsi, dans les années 90, la Suisse n'a pas permis aux migrant-e-s des Balkans de s'intégrer et, ce faisant, a d'emblée réduit leurs chances. C'est évident pour le PS suisse :

12. Lutter contre la criminalité des étrangers signifie en priorité agir contre l'injustice sociale et pour la réussite de l'intégration de tout un chacun dans l'Etat et la société.
13. Les délinquant(e)s doivent être puni(e)s quelle que soit leur nationalité. Il convient d'expulser les étrangères et étrangers condamné(e)s à une longue peine privative de liberté dans le respect du principe de proportionnalité et des autres dispositions de la législation en vigueur.
14. Les étrangères et étrangers qui entrent en Suisse dans le seul but de commettre un acte délictueux doivent être expulsé(e)s conformément à l'actuelle pratique judiciaire, même en cas de délit mineur. Ils n'ont pas le droit de séjour en Suisse.
15. Il faut mettre un terme aux agissements des bandes de passeurs, des trafiquants d'êtres humains, des profiteurs de la prostitution forcée et des pédophiles, quelle que soit leur nationalité, au moyen d'une coopération internationale efficace. La protection des victimes et des témoins

doit être améliorée, notamment par des adaptations du droit des étrangers et une meilleure collaboration des autorités compétentes.

5. Prendre au sérieux et endiguer efficacement la violence des jeunes

Lutter contre la violence des jeunes signifie être vigilant, intervenir tôt et fixer des limites avec fermeté. Pour s'inscrire dans la durabilité, il faut absolument conjuguer deux niveaux d'action souvent séparés jusqu'à présent : l'intervention à court terme et le combat à long terme contre les causes du problème. Nous devons allier efficacement une culture de la vigilance à la définition de limites claires et à des mesures d'intégration sociale pour prévenir la violence. Revendications du PS :

16. Nous voulons encourager les enfants et les jeunes et leur donner des perspectives d'avenir prometteuses au moyen d'excellentes offres de formation, de places d'apprentissage en nombre suffisant et d'emplois de qualité. Il revient à la famille, à l'école et à la société de garantir la liberté nécessaire tout en fixant clairement les limites, de déceler précocement les évolutions problématiques et d'intervenir tôt, notamment en ce qui concerne les actes de violence et les abus sexuels.
17. Les parents doivent assumer leurs responsabilités et bénéficier d'un soutien ciblé en la matière. Des méthodes d'éducation non violentes et soucieuses du principe d'égalité ainsi que l'interdiction des châtiments corporels comptent parmi les principales mesures de prévention.
18. Le traitement à long terme des causes du problème doit également s'attaquer à la violence sexualisée, en encourageant précocement la confrontation avec la répartition des rôles fondée sur le sexe et ses conséquences sur la société. Filles et garçons doivent être accompagnés dans la constitution de leur propre identité sexuelle et leur entrée dans l'espace public.
19. Nous avons besoin d'une police spécialisée dans les affaires touchant à la jeunesse, bien formée (en socio-pédagogie notamment) et disposant d'un effectif suffisant, qui puisse à la fois intervenir préventivement pour réduire la violence et procéder à des arrestations et des auditions.
20. En cas de délit, il faut agir rapidement et systématiquement. La réaction de la société doit être aussi immédiate que possible de manière à ce que la peine ou la mesure ait une efficacité pédagogique sur l'adolescent. Pour que le nouveau droit pénal des mineurs, qui offre le cadre nécessaire, puisse être appliqué correctement, les autorités

compétentes en la matière et les activités sociales « jeunesse » requièrent davantage de ressources.

6. Ne pas tolérer la violence et les dérapages lors des événements sportifs ou des manifestations

Un phénomène nouveau a fait son apparition lors des grandes manifestations : la violence pour le plaisir, tout simplement. Cette tendance être fermement réprimée, tout comme les affrontements brutaux entre supporters rivaux lors des événements sportifs qui doivent pouvoir se dérouler sereinement, de même que les concerts ou les manifestations d'ordre politique. C'est la condition sine qua non pour que la liberté de réunion et d'expression reste une réalité vécue. Un juste équilibre entre mesures préventives et répressives s'impose à cet effet :

21. Tout matériel de propagande incitant à la violence doit être saisi, confisqué et mis en sécurité. Le racisme, la xénophobie ainsi que la violence pour des motivations politiques ne sont acceptables sous aucune forme. L'Etat, la société et nous tous devons nous y opposer farouchement.
22. Nous soutenons résolument la lutte contre l'extrémisme de droite, les casseurs et les dérapages en tout genre. Le PS appuie uniquement les manifestations politiques qui renoncent clairement à l'usage de la violence.
23. Dans le domaine du sport, le travail auprès des supporters et la formation des entraîneurs et des éducateurs sportifs en matière de prévention de la violence pour combattre l'abus d'alcool et imposer respect et fair-play nécessitent nettement plus de moyens. Les clubs de sport doivent assumer leur responsabilité.
24. Lors des grandes occasions sportives, dans certains cas individuels dûment justifiés, les mesures suivantes sont indispensables : interdiction de stade et de périmètre limitée dans le temps et l'espace, interdiction de se rendre dans un pays donné, obligation de se présenter à la police, garde à vue préventive limitée dans le temps en cas de récidive, ainsi qu'une banque de données recensant les hooligans à l'échelle nationale. Les seules informations provenant des organisateurs privés et du personnel de sécurité ne peuvent constituer une justification suffisante.

7. Contre la banalisation et la glorification de la violence dans les médias

Fort heureusement, la violence ne fait pas partie des expériences quotidiennes vécues par la plupart des gens en Suisse. Le PS relève cependant avec inquiétude une tendance au recours à la violence gratuite dans certains milieux. Cela va de pair avec la glorification de la violence, un phénomène que l'on observe particulièrement chez les jeunes hommes. Si la relation entre une « consommation de violence » médiatique fréquente et le comportement individuel n'a pas été prouvée, l'on sait toutefois que le fait de regarder souvent des films ou vidéos violents ou magnifiant la violence exerce un effet désinhibant. Les jeunes issus d'environnements sociaux instables ou présentant certains traits de personnalité sont spécialement exposés. Le PS condamne fermement toute glorification et banalisation de la violence et expose les revendications suivantes :

25. La lutte contre la diffusion de produits électroniques violents et pornographiques requiert des bases légales claires et applicables. En premier lieu, il convient de mettre face à leurs responsabilités ceux qui cherchent à gagner de l'argent au moyen de ces produits et en les rendant accessibles, soit les producteurs et revendeurs. Il faut en outre légiférer sur la responsabilité des cyber-prestataires.
26. Il convient également de mener cette lutte contre la diffusion électronique de produits violents et pornographiques à l'échelle internationale. Les dispositions légales nécessaires doivent être prises afin que la Suisse puisse ratifier la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité ainsi que le protocole additionnel qui constitue un outil essentiel en matière d'incrimination à l'échelle internationale des actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques.
27. Il faut renforcer la protection de la jeunesse s'agissant des médias et établir à ce sujet une réglementation unifiée dans la Confédération et les cantons. Nous avons besoin d'un service de certification national qui fixe les limites d'âge pour ces produits en s'appuyant sur des systèmes de classification reconnus comme le PEGI (Pan European Game Information).
28. Les produits interdits aux moins de 16 ans ne doivent pas être librement accessibles dans les commerces, mais être remis sur demande par le personnel de vente. Les cyber-prestataires doivent également

pouvoir garantir que les jeunes n'ayant pas encore atteint l'âge de protection ne peuvent accéder uniquement qu'aux produits électroniques autorisés.

29. Il faut interdire la production et la commercialisation des « killer games », dans lesquels des actes de violence cruelle sur des êtres humains ou des personnages humanoïdes aident à gagner le jeu.
30. La compétence au maniement des médias doit être encouragée à tous les niveaux.

8. La violence domestique est une affaire publique

La thématique de la violence est bien trop souvent réduite à sa seule dimension publique. L'on oublie ainsi que l'endroit le plus dangereux pour nombre de femmes et d'enfants, c'est leur propre domicile. Les menaces, les sévices, les abus sexuels ou les viols commis par l'époux ou un autre membre de la famille sont pour eux une horrible réalité. Les plus exposés sont les femmes et les enfants en relation évidente de dépendance vis-à-vis du délinquant. Par ailleurs, des drames familiaux et passionnels aboutissant au meurtre de femmes et d'enfants se produisent régulièrement. Ces actes, qui nous terrifient également parce que leurs auteurs sont souvent considérés comme bien intégrés et sans histoires jusqu'au moment du drame, sont perpétrés par des mineurs dans 5 à 10 % des cas. Ainsi, l'engagement pour la sécurité des personnes dans la vie quotidienne passe aussi par l'intensification de la lutte contre la violence domestique. Revendications du PS :

31. Il faut améliorer la protection contre la violence domestique en s'appuyant sur trois piliers: les mesures policières de protection, le conseil et la prévention, ce qui nécessite une base légale claire (loi de protection contre la violence) défendant les personnes menacées et visant à l'apaisement. La protection contre la violence domestique doit aussi être accessible aux migrantes et migrants, ce qui présuppose un permis de séjour indépendant de la situation familiale.
32. Il est urgent de renforcer la sensibilisation de la population et des services concernés à la violence domestique et les informer davantage. Il faut attirer directement l'attention des enfants sur leurs droits par des campagnes spécifiques, et les soutenir par des mesures préventives en temps utile.

33. Une formation initiale et continue centrée sur l'approche de la violence domestique doit être suivie par les personnes confrontées à ce problème dans le cadre de leur profession.
34. Les délinquantes et délinquants de tous âges ont besoin d'une vaste offre thérapeutique.

9. Pour la protection face à la violence des armes

Quelque 2,3 millions d'armes à feu sont en circulation dans la société civile suisse, dont un dixième environ appartient à l'armée et est détenu à la maison. 36 % des ménages privés suisses disposent d'armes à feu, soit plus qu'aux USA et deux fois plus qu'en France, le pays qui se place juste derrière la Suisse dans le palmarès européen. La relation directe entre la grande disponibilité des armes à feu et les suicides et les menaces au moyen d'armes à feu dans le domaine de la violence domestique est un fait établi. Revendications du PS :

35. La place des armes d'ordonnance est dans les arsenaux.
36. Quiconque acquiert ou possède une arme doit justifier d'un besoin et qu'il dispose des capacités nécessaires.
37. L'introduction d'un registre fédéral des armes s'impose, car les actuelles solutions cantonales ne suffisent pas.
38. Il faut lutter efficacement contre la possession illégale d'arme et limiter le port d'armes blanches et autres objets dangereux.

10. La « vision zéro », fil conducteur de l'amélioration de la sécurité routière

Chaque année, la circulation routière coûte la vie à 400/500 personnes et fait des milliers de blessés graves. Nous nous élevons contre la banalisation de la délinquance routière. Chaque victime de la route est une victime de trop. Revendications du PS :

39. Il est urgent de prendre des mesures de réduction de la circulation au niveau de l'infrastructure. Les mesures qui canalisent le trafic des poids lourds et favorisent le passage aux transports publics et à la mobilité douce contribuent à la sécurité des transports.
40. Il faut réduire sensiblement le nombre des excès de vitesse, l'alcool au volant ou la conduite sans ceinture de sécurité par l'abaissement des limitations de vitesse dans les quartiers et le renforcement des contrôles fixes ou mobiles

41. Les chauffards doivent être systématiquement punis. Diverses mesures individuelles seront prises dans les cas graves pour éviter les récidives (retrait du véhicule, délai de validité du permis de conduire assorti de leçons régulières etc.).
42. Autres mesures d'amélioration de la sécurité routière : taux d'alcoolémie égal à zéro pour les chauffeurs professionnels et les jeunes conductrices et conducteurs, allier la poursuite de la formation à deux niveaux et la limitation dans le temps du permis de conduire à l'obligation de formation continue pour tous les conducteurs.

11. Ordre et sécurité dans les transports publics

Les transports publics se sont fortement développés au cours des dernières années, et leur fréquentation a augmenté en conséquence. La sécurité a diminué en raison de changements sociaux et parce que l'extension de l'offre en soirée et la nuit ne s'est pas accompagnée d'un renforcement du personnel dans les trains et des contrôles. L'attrait des transports publics est amoindri par diverses perturbations (wagons dégradés par le vandalisme, passagers en état d'ébriété avancée, tapageurs ou saccageurs). L'ordre et la sécurité dans les transports publics constituent un des fondements de la politique socialiste en matière de transport et font partie du service public. Revendications du PS :

43. Le personnel d'accompagnement doit sensiblement augmenter, tant sur les axes principaux que dans le transport régional. Il faut notamment étendre à un plus grand nombre de trains le double accompagnement, aujourd'hui garanti uniquement sur les grandes lignes des CFF dans les trains de plus de 400 passagers ainsi qu'après 22h, ce qui est manifestement insuffisant.
44. Une police ferroviaire bénéficiant d'une formation complète dans les écoles de police intercantionales, convenablement équipée et disposant d'un effectif suffisant pour répondre aux exigences actuelles s'impose d'urgence, tout comme une poursuite pénale systématique en cas d'agression quelle soit dirigée contre un passager ou le personnel d'accompagnement.

12. Renforcer la prévention de la criminalité

Même si l'on ne pourra jamais éradiquer complètement la violence et les actes criminels, des programmes nationaux de prévention de la criminalité mis en œuvre dans d'autres états montrent que l'on peut favoriser efficacement la coexistence pacifique dans la sphère publique et dans la sphère privée et réduire le nombre de crimes. En Suisse, l'on constate une carence au niveau des mesures fédérales de coordination et de promotion de la prévention de la criminalité. Le PS souhaite que la prévention de la violence, des comportements nuisibles à la société et de la criminalité fasse l'objet de plus de recherches et que les campagnes de prévention de la criminalité disposent de moyens plus importants :

45. Il faut renforcer la prévention de la criminalité en Suisse au moyen d'une politique de la jeunesse, de l'aménagement du territoire, de la formation ainsi que de mesures sociales qui créent un environnement peu propice à la criminalité. Il convient de réduire les occasions de commettre des actes criminels et d'agir sur les personnes qui inclinent à de tels agissements. Le risque de récidive doit être enrayé de manière ciblée dans la période qui suit l'acte criminel.
46. Les bases d'une politique de sécurité respectueuse de la dignité humaine et d'une culture de dialogue sur les risques et la sécurité seront jetées par une commission fédérale de prévention de la criminalité. Des forums régionaux de prévention doivent réunir les acteurs impliqués et favoriser l'échange d'expérience.

13. La police, partie intégrante du service public – stop à la privatisation de la sécurité intérieure

Une police qualifiée et disposant d'un effectif suffisant ainsi qu'une justice fiable et diligente sont des facteurs décisifs pour un service public de haut niveau. Revendications du PS :

47. La bonne qualification des forces de police est cruciale. Le recrutement, la formation initiale et continue, la rémunération et l'estime publique doivent être à la hauteur des exigences élevées auxquelles les forces de police doivent actuellement répondre. Il s'agit de promouvoir une composition diversifiée des corps de police, un contrôle politique et judiciaire indépendant et une surveillance parlementaire efficace.
48. La police doit pourvoir 1 500 postes supplémentaires pour améliorer ses conditions de travail, réduire les heures supplémentaires, augmen-

- ter sa présence aux endroits sensibles, effectuer plus de contrôles du trafic et fournir un travail de prévention.
49. Une coopération améliorée entre les corps de police cantonaux et les forces de police des pays voisins permettra de surmonter les pics de travail. L'on recourt aujourd'hui bien trop vite à l'armée ou aux services de sécurité privés.
 50. L'armée doit cesser d'assumer toujours plus de fonctions policières. Le PS refuse les interventions prévisibles ou durables de l'armée devant les ambassades, lors des grands événements publics ou dans le corps des grandes-frontières. L'armée ne convient pas à ce type d'action et telle n'est pas sa finalité. Par ailleurs, le mélange entre tâches militaires et policières, entre institutions et responsabilités, est dangereux pour l'Etat de droit. L'armée est uniquement fondée à intervenir dans les affaires intérieures en cas de menace grave et pour des actions de sécurité sans contact direct avec des personnes. Il faut éliminer les fausses motivations financières favorisant le recours hâtif à l'armée par les cantons.
 51. La privatisation de la sécurité doit s'arrêter. Déléguer toujours plus de tâches de sécurité aux prestataires privés est une erreur. Le recours exceptionnel au privé en matière de sécurité doit se dérouler dans le cadre d'obligations juridiques et contractuelles strictes imposant des exigences élevées en matière de recrutement, de qualité et de formation. Les prestataires privés ne doivent pas intervenir dans le domaine crucial de la sécurité intérieure, cela remet en question le monopole de la force par l'Etat. Il faut interdire l'espionnage politique par le biais de services de sécurité privés.
 52. Les procédures judiciaires doivent être accélérées. La violence, les abus sexuels et autres délits requièrent une réaction claire et sans équivoque. Les décisions pénales et les mesures doivent être prises au plus vite et de manière uniforme dans toute la Suisse.
 53. La procédure de règlement du conflit extrajudiciaire visant à la réparation, par la délinquante ou le délinquant, des dommages subis par la victime, doit être mise en place et développée.

CRITIQUE DU PAPIER DE POSITION DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE EN POLITIQUE DE PAIX ET DE SÉCURITÉ "SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR TOUTES ET TOUS"

La proposition du Comité directeur est globalement inacceptable, car elle désigne, sans fondement réel, les jeunes et les étrangers comme les principaux facteurs d'insécurité.

Le Comité directeur propose une politique du bouc émissaire – rôle attribué aux jeunes et aux étrangers – en stigmatisant des comportements sans analyse préalable de la réalité en matière de sécurité, sans s'interroger sur les causes de l'insécurité et par conséquent sans proposer de véritables solutions.

Il convient dès lors :

1. De faire le point sur l'évolution de la criminalité en Suisse.
2. D'analyser le sentiment d'insécurité.
3. De définir une politique de sécurité efficace et contribuant à renforcer le sentiment de sécurité.

* * *

I Evolution de la criminalité en Suisse

1. Le taux de criminalité en Suisse a baissé, ces 25 dernières années, de 1982 à 2007, passant de 49,9 infractions au Code pénal suisse en 1982 à 36,8 infractions par 1000 habitants.
2. Les infractions contre le patrimoine ont baissé : 71'330 cambriolages ont été recensés en Suisse en 1982 et 57'493 en 2007, soit une baisse de 20%.
3. Le vol de véhicules atteignait le chiffre de 105'780 en 1982 et de 57'965 en 2007, dont environ 8'000 voitures.
4. Les brigandages avec armes à feu passent de 446 en 1982 à 324 en 2007.
5. Les homicides – sans les tentatives – c'est-à-dire le nombre de morts est passé de 83 en 1982 à 52 en 2007.
6. Les lésions corporelles avec usage d'armes à feu passent de 105 en 1982 à 57 en 2007.
7. Les lésions corporelles à l'arme blanche passent de 261 en 1982 à 487 en 2007, soit une augmentation assez nette.
8. Les jeunes (moins de 18 ans) représentaient 36.1% des auteurs d'infraction identifiés en 1982 et 19.7% seulement en 2007.

9. Alors qu'il y a eu, dans les années 1990, jusqu'à 419 morts en raison de consommation de stupéfiants, il y a eu 152 morts pour ce motif en 2007.
10. A Genève, le nombre de morts tués sur les routes du canton a diminué de moitié entre les années 60 et la première décennie du XXIe siècle.
11. Sur 2809 dénonciations pour trafic de stupéfiants, 43% sont des trafiquants suisses, 40% des trafiquants étrangers résidant en Suisse et 17% des étrangers non domiciliés.
12. La Nouvelle-Orléans (USA) compte 296'000 habitants et on y a recensé en 2007, 209 homicides. Genève compte 445'000 habitants et on y a recensé, pour la même période, 6 homicides. Si Genève avait connu le même taux d'homicide que la Nouvelle-Orléans, on y aurait dénombré 318 homicides...
13. Certains chiffres, tels que ceux concernant le viol ou les violences domestiques, ont connu une forte augmentation entre 1982 et 2007 dans les statistiques policières, mais de toute évidence due au fait que ces infractions sont aujourd'hui prises au sérieux et que les victimes sont encouragées à les dénoncer, plutôt qu'à raison d'une subite vague d'agressions sexuelles datant de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'aide aux victimes.

Les différents chiffres ci-dessus, malgré les défauts inhérents à la statistique policière, qui recense davantage les activités de la police que celles des délinquants, sont fiables et représentatifs dès lors que les infractions graves, telles que les lésions corporelles graves sont systématiquement dénoncées, de même que les vols, dès lors que les assurances exigent le dépôt d'une plainte pénale pour rembourser la victime.

D'autres types d'infractions sont plus difficiles à appréhender par le biais des statistiques, tel notamment le trafic de stupéfiants, puisqu'il n'y a pratiquement jamais de plainte d'une victime et que le nombre de kilos de drogue saisis, par exemple, dépend essentiellement des moyens mis à disposition de la police, plus que du volume réel de marchandise en circulation.

* * *

II Analyse du sentiment d'insécurité

Malgré ces chiffres, issus des statistiques fédérales, cas échéant genevoises, le sentiment général de la population est que l'insécurité s'accroît, que les jeunes, ainsi que les étrangers, en portent une large part.

Le Comité directeur indique notamment que "Certaines personnes se sentent menacées et restreintes dans leur liberté de mouvement par les jeunes qui traînent" et un peu plus loin que "la part des ressortissants étrangers à la criminalité violente est particulièrement élevée" de sorte qu'il convient d'"endiguer la criminalité, la violence,...".

Vaste programme ! Sauf que la criminalité n'est pas en expansion et que vouloir "endiguer" une vague en reflux relève de l'absurde.

En revanche le sentiment d'insécurité existe bel et bien et il doit être combattu, car il engendre d'une part, de la douleur pour ceux qui en sont habités et d'autre part, des réactions sociales inadéquates, voire liberticides.

Si ce n'est, comme les chiffres le démontrent, pas l'évolution de la criminalité qui engendre le sentiment d'insécurité, il convient de s'interroger sur les causes qui l'animent :

1. La médiatisation des crimes et délits joue de toute évidence un rôle important dans le développement du sentiment d'insécurité et ceci de deux manières : d'une part, le choc des images et la force des mots décrivant des crimes particulièrement atroces marquent profondément le citoyen, même le citoyen le plus optimiste, et d'autre part, l'accumulation de crimes commis un peu partout sur la planète renforce encore la perception d'une menace grandissante. A titre d'exemple une manchette qui titre : "Un mari coupe sa femme en morceaux et la dévore" suscite un sentiment d'effroi, voire de crainte, quand bien même ce crime atroce aurait été commis en Nouvelle-Zélande. Il en résulte que la population est au courant de l'existence de plus de crimes qu'il ne s'en commet dans son entourage immédiat. On rappellera qu'à Genève, il y a eu 6 homicides en 2007 alors que tous médias confondus, les citoyens genevois ont pris connaissance de dizaines, voire de centaines d'homicides.
2. Le sentiment d'injustice dans la manière dont sont traitées les petites affaires, contribue à renforcer l'idée que la police ou la justice ne font pas leur travail. En effet, les infractions dont nous sommes tous victimes fréquemment, à savoir, vol d'un vélo, dégâts sur un véhicule stationné, insultes menaçantes lors d'un conflit banal, etc. ne sont, même lorsqu'une plainte est déposée, jamais véritablement suivies d'effets et c'est à peine si la victime – que nous sommes tous – est informée du classement de la plainte qu'elle a déposée. Je reviens sur ce facteur d'insécurité que je crois de la plus grande importance, dans la partie consacrée aux solutions socialistes au problème de sécurité.
3. La précarisation sociale joue certainement un rôle important dans le sentiment d'insécurité et le papier de propositions du Comité directeur le relève d'ailleurs à juste titre en rappelant la nécessité de "la protection sociale contre les risques de l'existence" ainsi que l'impératif de "réduction de l'injustice et de la pauvreté en Suisse". Sachant leurs emplois menacés par les restructurations, privatisations, délocalisations et se sachant, en tant que locataires, perpétuellement sous menace d'un congé ou d'une augmentation de loyer, les citoyens développent un fort sentiment d'injustice que l'on perçoit bien, notamment dans les réactions populaires aux salaires exorbitants de certains grands dirigeants d'entreprises. Cependant, peut-être découragée devant l'ampleur de la tâche consistant à s'attaquer à ces immenses injustices, une part importante de la population, par le mécanisme du bouc émissaire, se laisse facilement entraîner à s'attaquer aux plus faibles. L'exemple de la lutte contre la mendicité est de ce point de vue là éclairant : d'un point de vue objectif, les mendiants à Genève n'ont pratiquement commis aucun délit

contre l'intégrité corporelle ou la vie, tout au plus quelques atteintes au patrimoine, or la présence ou l'absence de mendiants dans les rues contribuent de manière importante au sentiment de sécurité de la population. On rappellera que ce ne sont que quelques dizaines de mendiants roumains qui ont réussi à mettre en émoi la République pendant presque une année et à conduire le Grand Conseil à voter une loi visant à les éradiquer. Les statistiques criminelles n'ont pas enregistré de variations du nombre d'infractions pendant toute cette turbulence, mais le mécanisme du bouc émissaire a joué à plein et l'adoption de la loi a incontestablement rassuré une partie importante de la population.

4. Le dernier facteur qui influe défavorablement sur le facteur d'insécurité est certainement cette forme d'idéologie dominante caractérisée par un égoïsme forcené. Il faut être fort pour réussir. Malheur aux faibles ! Pourquoi être solidaire des chômeurs, des handicapés et autres paresseux ? De très larges couches de la population, inquiètes de tomber dans ces catégories décriées, se sentent déstabilisées, perdent confiance en elles-mêmes et finissent forcément par développer un fort sentiment d'insécurité.

* * *

III Pour une politique de sécurité efficace et contribuant à renforcer le sentiment de sécurité

1. En tout premier lieu, il est du devoir des autorités publiques et de toute personne exerçant des responsabilités en matière de sécurité de dire la vérité, qu'elle soit positive ou négative. Cela signifie par exemple qu'il convient de dire clairement que le nombre d'homicides diminue en Suisse depuis 25 ans et que le marché de la drogue en Suisse est de l'ordre d'un milliard 500 millions de francs. En effet, pour une action efficace, il faut identifier clairement la menace et y répondre de manière adéquate plutôt que de se battre contre des moulins et laisser des dangers plus graves assaillir la population. L'incertitude même au sujet de la réalité contribue certainement à accroître le sentiment d'insécurité.
2. L'effort d'honnêteté et de morale politique doit trouver son pendant dans l'effort déontologique des médias dans la présentation de la criminalité en Suisse et à l'étranger. Il ne sert à rien de faire trembler d'effroi la population suisse à l'évocation de ces cas atroces de femmes vitriolées dans certains pays, alors que cette pratique n'a fort opportunément pas cours chez nous.
3. Il convient urgemment de redéfinir la politique criminelle dans notre pays. La population sait que la police et la justice sont largement impuissantes face au crime organisé tel que le trafic de stupéfiants ou la traite des êtres humains et elle en conçoit, à juste titre, un profond sentiment d'injustice. Ce sentiment d'injustice est renforcé par le fait qu'à l'inverse la police et la justice ne peuvent pas véritablement traiter avec toute la considération nécessaire pour la victime, les petites affaires du type vol de vélo ou conflit de voisinage avec insultes voire une paire de claques. En fait, la justice fonctionne bien pour les

affaires moyennes, mais de crainte de submerger les tribunaux avec des affaires mineures, celles-ci sont toutes classées et lorsqu'un magistrat courageux s'attaque aux puissants de ce monde, le résultat final est rarement à la hauteur de nos espérances de justice.

J'estime que le Parti socialiste doit rappeler la nécessité absolue de lutter contre le crime organisé, qui, par l'ampleur des moyens dont il dispose, influe lourdement sur le quotidien même des gens, par les capitaux dont il dispose, et qu'il investit dans l'économie grise, voire même dans l'économie tout court après blanchiment. De la même manière, le Parti socialiste doit s'engager pour que les victimes de petites infractions, sans pour autant multiplier l'appareil judiciaire, puissent avoir l'occasion d'être entendues, comprises, respectées et cas échéant indemnisées.

4. La lutte contre la précarisation sociale est l'un des points essentiels du Parti socialiste et outre qu'il est essentiel à la dignité humaine de disposer d'un logement, d'un revenu, du droit d'accès à la formation ou aux soins, ce programme social a également des effets en ce qui concerne la lutte contre le sentiment d'insécurité, car il est éminemment plus supportable d'être volé si on a les moyens de remplacer les objets disparus que si la moindre atteinte au patrimoine plonge la victime dans la pauvreté ou même le dénuement. Le Parti socialiste doit redonner le goût du combat pour la justice et l'espoir d'un monde plus solidaire, car de toute évidence le découragement face aux dures conditions d'existence contribue au développement du sentiment d'insécurité.
5. Au deuxième paragraphe déjà du papier de position, le Comité directeur déclare le PS "victime régulière des exactions policières" ce qui n'est pas la meilleure manière d'aborder le rôle de la police dans une société démocratique. Il faut au contraire rappeler le rôle essentiel joué par la police dans la lutte contre la criminalité, exiger d'elle le strict respect des règles et des droits des citoyens tout en lui assurant l'estime et le respect des autorités et des citoyens. Cela passe notamment en termes de conditions de travail pour la police, de mise à disposition d'effectifs suffisants, d'efforts de formation et de mise à disposition de moyens matériels. La police doit répartir ses efforts sur les trois axes de prévention, dissuasion et répression.

Si l'on reprend, dans le détail, les différentes propositions contenues dans le papier de position du Comité directeur, on trouve d'excellentes choses, telles que le rôle de l'aménagement de l'espace public et de l'éclairage dont l'effet est à la fois direct sur la criminalité, car l'activité délictuelle est plus courante à l'ombre qu'en pleine lumière, et qui parallèlement renforce le sentiment de sécurité des autres usagers de l'espace public. De même, la lutte contre la privatisation de la sécurité doit évidemment faire partie du programme du Parti socialiste.

S'agissant de la lutte contre la criminalité des étrangers, le papier ne comporte qu'une demi-page sur un sujet éminemment complexe. A titre d'exemple, on rappellera que la prison, en droit suisse, a pour but de punir, de mettre le délinquant hors d'état de nuire et de préparer sa réinsertion. Quelle réinsertion peut-on préparer pour un délinquant qui sera renvoyé à sa sortie de prison ? Il

convient là de distinguer les délinquants étrangers résidants des délinquants étrangers de passage.

* * *

En conclusion, la sécurité intérieure dépend, fondamentalement de trois facteurs :

- Le sens moral de la population, qui est encouragé au respect d'autrui dans l'exacte mesure où chacun est respecté et reconnu par les autorités.
- La solidarité sociale qui entretient le sens moral de la population en traitant dignement les plus démunis et en renforçant le sentiment de justice sociale.
- L'action de prévention, de dissuasion et de répression de la police et le traitement adéquat des situations par la justice ou d'autres mécanismes de régulation sociale tel que la médiation.

Laurent Moutinot
Conseiller d'Etat du Canton de Genève

Genève, le 13 août 2008